

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise	2018/234 Paraphe : <i>FS</i>
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Délibération n°DC2018/86	

Nombres de membres :

En exercice : 124

Présents : 73

Votants : 80 (dont 7 pouvoirs)

POUR : 80 (100 %)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le dix octobre deux mille dix-huit à 19h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Monthois, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation : 03/10/2018

Mme Agnès MERCIER est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mmes BAUDART M., BEGNY A., FABRITIUS B., FOURCART M-H, JACQUET G., LEFORT S., LESUEUR P., MELIN P., MERCIER A., PAYEN F., PIEROT C., SEMBENI A., VERNEL M. et MM ADIN M., BARRE R., BEBIN P., BESANCON T., BOIZET G., BOUILLON D., BOUILLON J., BOUILLON M., BOXEBELD P., BROUILLON P., BROYER J., CANIVENQ R., CANNAUX F., CARPENTIER D., CARRE J., COLSON D., DANNAUX D., DEBOURCES C., DEGLAIRE G., DUGARD Y., ETIENNE P., FLEURY V., GAVART V., GODART O., GOMEZ J-B, GROSSELIN J., HAULIN B., HAULIN E., JUILLET B., LAHOTTE H., LAMY D., LANTENOIS J., LAURENT CHAUVET P., LEMOINE J., LEONI A., MALVAUX A., MANCEAUX C., MATHIAS F., MEIS M., MOUTON F., MULLER J-C, NICOLITCH C., NIZET D., NIZET J., OUDIN D., PAYEN G., PHILIPPE L., PIERSON F., POTRON F., QUEVAL G., RACOUR P., RENARD D., RICHELET J-P, ROBIN D., SIGNORET F., SINGLIT B., THIERION V., VAIRY L., VALET B., VAN STECKELMAN G.

Représentés : Mmes BECHARD I. donne pouvoir de vote à M. MATHIAS F., LENFANT M. donne pouvoir de vote à Mme BEGNY A., ROGER M. donne pouvoir de vote à M. CARPENTIER D. et MM ADAM C. donne pouvoir de vote à M. BROYER J., LESOILLE P. donne pouvoir de vote à M. BOUILLON D., PIC J-Y donne pouvoir de vote à M. ETIENNE P., RATAUX F. donne pouvoir de vote à Mme VERNEL M.

OBJET : DECISIONS MODIFICATIVES DU BUDGET PRINCIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 2312-1 et suivants ;

Vu la délibération n°DC2015/27 du Conseil communautaire du 26/03/18 approuvant le budget principal pour 2018 ;

Considérant la nécessité de procéder à différentes décisions modificatives du Budget principal ;

Vu l'avis favorable remis par la Commission Finances et Contrôle de Gestion en date du 10/09/2018 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE** les décisions modificatives du budget principal comme suit :

1) OBJET : Erreur matérielle dans le budget : il convient d'ajouter 10 € en déficit d'investissement

Dépenses d'investissement :

Chapitre 001, 001, Déficit d'investissement reporté : +10 €

Chapitre 21, 21578, Autre matériel et outillage de voirie : -10 €

2) Des écritures d'amortissements sont à régulariser : Un bien a été enregistré au 2181 à la place du 21318 et un bien a été enregistré au 21784 au lieu du 2183

Dépenses d'investissement :

Chapitre 040/28181, Installation générales, agencement et aménagement : +1 802.64 €

Chapitre 040/281784, Mobilier : +355.74 €

Recettes de fonctionnement :

Chapitre 042/7811, reprise sur amortissements : + 2 158.38 €

Recettes d'investissement :

Chapitre 040/281318, Autres bâtiments publics : + 1 802.64 €

Chapitre 040/28183, Matériel de bureau et informatique : + 355.74 €

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 042/6811, Dotations aux amortissements : +2 158.38 €

3) OBJET : Modification de l'affectation des résultats sur le budget général

Dépenses de fonctionnement :

023, 023 Virement à la section d'investissement : -91 578.91 €

Recettes de fonctionnement :

002, 002 Excédent de fonctionnement reporté : -91 578.91 €

Recette d'investissement :

Chapitre 021, 021, virement de la section de fonctionnement -91 578.91 €

Recette d'investissement : Chapitre 10, 1068, Excédents de fonctionnement capitalisés : + 91 578,91 €

- **CHARGE** le Président de signer tous les actes à intervenir.

Le Président,

